

## **Programme d'aide financière pour présentation dans un événement**

### **Objectif**

L'objectif de cette aide financière est d'augmenter la visibilité et le rayonnement de l'IDÉA sur la scène internationale par la présentation de communications orales ou écrites par les étudiant.es de l'Institut. Il est également de donner aux étudiants de l'IDÉA la possibilité de présenter leurs travaux dans des colloques, conférences ou congrès qui se tiennent à l'extérieur des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches (ci-après « événement »).

### **Critères d'admissibilité**

- L'étudiant.e doit être membre de l'IDÉA et présenter une communication orale, écrite, ou par affiche à titre d'auteur.rice à titre d'auteur dans un événement.
- Le sujet de la présentation doit s'inscrire dans un des axes de recherche de l'IDÉA.
- L'aide financière de l'IDÉA peut être utilisée de façon complémentaire à une autre aide financière.
- Le CDOS prend la décision d'octroyer le soutien financier demandé et demeure libre d'en fixer le montant dans le respect du montant maximum qui peut être alloué. En fonction des informations reçues, le CDOS décide de l'admissibilité du colloque, de la conférence ou du congrès au programme d'aide financière.
- La visibilité de l'IDÉA doit être assurée par l'indication de l'affiliation de l'étudiant.e à l'Institut ou par l'utilisation du logo de l'Institut. De plus, l'aide financière de l'IDÉA doit être soulignée dans les remerciements.

### **Nature de l'aide financière**

- L'IDÉA rembourse les frais d'inscription, de transport et d'hébergement encourus par les étudiant.es des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles qui présentent à un événement virtuel jusqu'à concurrence de 100 \$ (étudiant.es de 2<sup>e</sup> cycle) ou 150 \$ (étudiant.es de 3<sup>e</sup> cycle) ou dans un événement en présentiel jusqu'à concurrence de 400 \$ (étudiant.es de 2<sup>e</sup> cycle) ou 500 \$ (étudiant.es de 3<sup>e</sup> cycle);
- Le programme d'aide est limité à une demande par an pour un.e étudiant.e inscrit.e au 2<sup>e</sup> cycle et à deux demandes par an à un.e étudiant.e inscrit.e au 3<sup>e</sup> cycle;

- Durant le temps de son appartenance à l'IDÉA, un.e étudiant.e inscrit.e au 2<sup>e</sup> cycle ne peut bénéficier plus de deux fois du programme d'aide financière. Un.e étudiant.e inscrit.e au 3<sup>e</sup> cycle ne peut bénéficier plus de quatre fois du programme d'aide financière.
- L'attribution de l'aide financière se fait selon l'ordre de réception des demandes et en fonction des fonds disponibles pour ce programme qui sont déterminés annuellement par la direction de l'IDÉA en accord avec le CDOS.
- L'étudiante doit soumettre sa demande au moins un mois avant la tenue de l'événement et doit soumettre les pièces justificatives maximum un mois après l'événement à la coordinatrice de l'Institut.

### **Présentation de la demande**

- La demande doit être soumise au moins un mois avant la date de début du colloque, de la conférence ou du congrès à la coordinatrice de l'IDÉA. Cette demande inclut un courriel de justification, incluant le formulaire de demande d'aide financière, une copie du programme préliminaire de l'évènement et une copie du résumé de la présentation tel que soumis.
- Un mois après la fin de l'événement, l'étudiant.e doit fournir les preuves justificatives suivantes :
  - Une version finale de la communication (orale ou écrite) démontrant que la visibilité accordée à l'IDÉA est conforme à toutes les exigences décrites ci-dessus;
  - Le programme officiel de l'événement en identifiant la section dans laquelle la présentation apparaît;
  - Les factures pertinentes : frais d'inscription, frais d'hébergement, frais de transport, frais de repas.
- Le non-respect de ces règles annule le versement de l'aide financière.